

De : peroni pasquine

Envoyé : dimanche 1 octobre 2017 18:49

À : enquete-publique

Objet : Enquête plage

Pour Monsieur le Commissaire-enquêteur,

J'ai pris connaissance de votre dossier et présente une observation pour votre enquête.

Je lis dans le Cahier des charges que l'accès libre et gratuit à la plage constitue la destination fondamentale de la plage.

La plage a une superficie de 5250 m² , si on retire les surfaces des 2 lots proposés en sous-traitance soit 2085 m² , wc mobile et tapis PMR il reste en théorie 3160,5 m² .

Cependant pour étendre sa serviette gratuitement sur le sable il faut encore déduire les surfaces de rochers, enrochements , corbelle, banc, rampes, enrobés, escalier, 2 embarcadères, murs de béton existants de 25 m et 50 m, passerelle démontable.. la bande de 3 mètres pieds-secs face aux lots pour la circulation des plagistes qui inclus et sera réduite un peu plus par la largeur des murs supplémentaires...(et on voit mal comment mettre sa serviette sur cette partie).

En fait il reste très peu de place gratuite pour s'étendre..et sûrement pas 50% ..

Il faut aussi noter que la levée de plan par Geotop Frejus date de **septembre 2008!!** donc il y a 9 ans et que depuis la plage de toutes évidence a subi une érosion significative (voir article 7-2).La logique serait de refaire un relevé de plan actuel pour être sur des mesures pour la nouvelle concession qui démarre en 2018.

C'est pourquoi j'émet un avis favorable avec réserve ci-dessus sur le projet présenté et suggère que vous réduisiez les surfaces de lots sous-traités en particulier le lot 2 qui est très grand, en rendant aux baigneurs la surface de plage face au parking PMR et augmentiez la bande pieds-secs a 5 mètres pour laisser une chance à nos enfants de pouvoir s'amuser sur la plage ou admirer la mer gratuitement dans les 12 prochaines années et suivantes...



Finalement je voudrais commenter sur le fonds de l'enquête publique, on a du mal a comprendre ce que vous demandez pour cette enquête publique et ce qui relève du domaine de l'état ou du communal.

Il faudrait rendre plus compréhensible le cadre de l'enquête publique et ses limites, à savoir si les citoyens sont favorables ou non pour que la commune devienne concessionnaire dans le cadre du cahier des charges de l'Etat et de commenter sur ce cahier des charges.

Avec mes remerciements,

P.Peroni